



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 37106

Texte de la question

M. Patrick Beaudouin attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la nécessaire élévation de la culture économique des Français. Un récent sondage, réalisé pour le compte du Comité de diffusion de la culture économique, a révélé que seuls 6 % des Françaises comprenaient les mécanismes économiques. Ces résultats confirment ceux d'une étude réalisée par la Fondation nationale pour l'enseignement de la gestion des entreprises, qui concluait à une profonde méconnaissance de l'entreprise par les Français. Cette inculture pose un triple problème. Compte tenu de la place des questions économiques et financières dans le débat public, il est difficile pour des citoyens mal informés d'exercer un choix politique éclairé. L'ignorance des mécanismes économiques ne contribue ensuite pas à développer l'esprit d'entreprise, et donc la création de richesse. Enfin, la méconnaissance des contraintes pesant sur les entreprises aboutit nécessairement à une médiocre qualité des relations sociales. Dans ces conditions, améliorer la culture économique des Français est un enjeu politique, économique et social de premier plan, où l'éducation nationale a un rôle essentiel à jouer. C'est pourquoi il lui demande s'il entend prendre des mesures pour y parvenir. Il souhaiterait plus particulièrement savoir quelles suites il a l'intention de donner aux propositions formulées par le récent rapport de la mission d'audit des manuels et programmes de sciences économiques et sociales du lycée, notamment l'opportunité d'étendre cet enseignement à l'ensemble des élèves de seconde, « afin de donner les bases d'une culture économique et sociologique [...] à une grande partie de nos citoyens ».

Texte de la réponse

Dans sa déclaration du 15 décembre 2008, le ministre de l'éducation nationale a fait part de sa décision de surseoir à la mise en oeuvre de la réforme du lycée d'enseignement général et technologique, initialement prévue en classe de seconde à la rentrée 2009. Ce report répond à la volonté de laisser plus de temps pour discuter du contenu d'une réforme dont le caractère nécessaire est très largement admis. Le 15 janvier 2009, le ministre de l'éducation nationale a confié à M. Richard Descoings, directeur de l'Institut d'études politiques de Paris, le soin de poursuivre la concertation sur la réforme du lycée. Il s'agit, à l'issue de consultations avec toutes les parties prenantes du système éducatif (lycéens, enseignants, familles, société civile), de tracer les grandes lignes d'une évolution de l'organisation du lycée qui permette de répondre aux besoins des élèves et de promouvoir les conditions d'une réelle équité sociale dans l'accès aux études supérieures. Dans la lettre de mission, adressée à Richard Descoings, les grands axes autour desquels la réflexion devra s'articuler ont été précisés : renforcer l'accompagnement des élèves en difficulté tout au long de la scolarité du lycée et réduire les redoublements, particulièrement en classe de seconde ; rééquilibrer la voie technologique par rapport à la voie générale et, à l'intérieur de la voie générale, les dominantes correspondant aux actuelles séries S, ES et L ; mieux préparer les élèves à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, aussi bien en termes de méthodes de travail que d'orientation ; donner place et reconnaissance à la responsabilité et à l'engagement des lycéens dans la vie de leur établissement et dans l'organisation de leurs études. Richard Descoings doit remettre son rapport au ministre de l'éducation nationale en mai 2009, de manière à ce que la réforme puisse être mise en place dans de bonnes conditions à compter de la rentrée 2010. C'est dans ce cadre que seront

traitées la question de la place des sciences économiques et sociales dans l'enseignement du lycée ainsi que celle du maintien de la filière ES.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Beaudouin](#)

Circonscription : Val-de-Marne (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37106

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 décembre 2008, page 10604

Réponse publiée le : 12 mai 2009, page 4629